

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue 4 avril 2011 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption des procès verbaux du 17 mars 2011

11-04-70

Il est proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal du 17 mars 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

11-04-71

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 16669 à 16710	52 266.92\$
Prélèvement no 688 à 693	16 306.70\$
Rémunération élus	1 889.18\$
Rémunération employés	18 480.82\$
Rémunération pompiers	2 488.43\$
Total	91 432.05\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 mars 2011

11-04-72

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières en date du 31 mars 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Reddition de compte-aide à l'entretien du réseau local

11-04-73

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 124 600\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spéciale de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. **Maire suppléant / monsieur Sylvain Deschênes**

11-04-74

Proposé par ----- et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Sylvain Deschênes comme maire suppléant pour une période de trois mois, soit mai, juin et juillet 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

4. **Règlement d'emprunt pour l'achat d'une chargeuse sur roue**

Règlement numéro 219-11 décrétant une dépense de 225 000 \$ et un emprunt de 175 000 \$ pour faire l'acquisition d'une chargeuse sur roue neuve avec équipement.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 17 mars 2011;

Le conseil décrète ce qui suit :

- ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire l'acquisition d'une chargeuse sur roue neuve avec équipement selon les plans et devis préparés par Jean-Denis Bernier, portant les numéros STP-04-2011, en date du 4 avril 2011, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Martin Normand, en date du 4 avril 2011, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».
- ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 225 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 175 000 \$ sur une période de 7 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Contrat de déneigement avec le Ministère des Transports

Attendu que le montant octroyé dans le contrat actuel du Ministère des Transports pour l'entretien hivernal de la 234 et 298, ne nous permet pas de couvrir la totalité des dépenses engendrées.

Attendu que la qualité de la route est pitoyable, difficile à entretenir et exigeante pour la machinerie.

Attendu que les exigences sont croissantes d'année en année.

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski informe le ministère des Transports qu'il met fin au contrat #6506-09-4515 à la fin de la saison actuelle, soit le 15 avril 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Virement budgétaire 4 000\$

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers que le transfert budgétaire suivant soient effectués, comme suit :

DU	AU	MONTANT
02 33000 526 Ent. et rép. Machinerie	02 33040 523 Souffleur RPM TECH	4000\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Réparation du souffleur / 8 000\$ RPM Tech

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'achat de pièces chez RPM Tech pour la réparation du souffleur. Le montant approximatif est de 8 000\$. #02 33040 523

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

8. Autorisation de passage – Tour de la relève internationale de Rimouski

11-04-76

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser « Le Tour de la relève internationale de Rimouski » de traverser notre municipalité par la route 234.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

9. Don 50\$ École La Source

11-04-77

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don de 50\$ à l'École des Hauts-Plateaux de la Source (secondaire) pour leur voyage de fin d'année. (02 11000 970).

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

10. COSEP / 2000\$ pour une étude oléochimique / Surplus accumulé

11-04-78

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de verser un don de 2 000\$ à la COSEP pour une étude oléochimique. Cette dépense est prise à même les surplus généraux.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Avis de motion / Augmentation du fond de roulement

11-04-79

Avis de motion est dûment donné par ____ qu'à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour l'augmentation du fond de roulement sera adopté.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

12. Maison des jeunes Gaëlle Toanen / Demande d'appui financier

11-04-80

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers de verser d'apporter une contribution de 3 000\$ à la Maison des jeunes Gaëlle Toanen pour l'aider à faire le paiement de son loyer pour l'année 2011. Tel que prévu au budget. #02 70190 991

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. LOISIRS ET CULTURE

1. URLS – Adhésion 2011 - 2012

11-04-81

Proposé par ____ et résolu unanimement des conseillers de que la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski renouvelle son adhésion à l'Unité régionale de loisir et de sport et débourse la somme de 150\$ pour l'année 2011-2012 (02 70100 494)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Demande d'assistance financière pour la Fête Nationale

11-04-82

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Chantal Proulx, conseillère, à signer les documents pour la demande au Programme d'assistance financière aux manifestations locales. (Fête nationale de la St-Jean-Baptiste)

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Permis de réunion / 24 juin au Centre polyvalent

11-04-83

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la municipalité à faire une demande de permis de réunion pour la Fête nationale à la régie des alcools des Courses et des Jeux pour le 103 rue Leblanc.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. HYGIÈNE DU MILIEU

1. Accepter l'offre de service de Laforest Nova Aqua / Recherche en eau

11-04-84

Proposé par --- et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de service #1770 de Laforest Nova Aqua pour montant ne pouvant dépasser 4 150\$ avant taxes pour de la recherche en eau souterraine avec la méthode VLF. (Levé géophysique électromagnétique.). Crédit disponible TECQ 2010-2013

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

D. URBANISME

1. Autorisation de témoignage /M. Gabriel Dumont

11-04-85

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Gabriel Dumont inspecteur en urbanisme à témoigner dans le dossier de monsieur Frédéric Brochu, 127 chemin Gagnon, le 19 avril 2011 à Rimouski.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Gisèle Primard / demande CPTAQ

11-04-86

En attente du CCU, sinon remis a une autre séance.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

E. SERVICE INCENDIE

1. Avis de motion achat d'un camion

11-04-87

Avis de motion est donné par ____ qu'à une prochaine séance un règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion incendie sera adopté.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Avis d'intention de modifier l'entente de la SSISOM

11-04-88

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'émettre un avis d'intention, aux autres municipalités membres du Service de Sécurité Incendie du Secteur Ouest de la Mitis, que la Municipalité de Saint-Gabriel aimerait modifier l'entente actuel.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

11-04-89

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Levée de la séance

11-04-90

Proposé par ___ et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à __h, la séance soit levée.

Georges Deschênes
maire

Martin Normand
directeur général

PROJET